

**Sujet :** [INTERNET] Projet panneaux photovoltaïques \_ Varrissons, 18600 Sancoins

**De :** > martinecatusse (par Internet)

**Date :** 27/04/2024 à 09:23

**Pour :** ddt-epsancoins@cher.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous adresser cette lettre pour exprimer mes vives préoccupations, ainsi que celles de mes voisins, concernant le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit Les Varissons. Nous sommes fermement opposés à ce projet pour des raisons qui touchent à la fois l'environnement, l'économie locale et la qualité de vie des résidents.

Le projet envisage de transformer une soixantaine d'hectares de terres agricoles en parc photovoltaïque. Le site, entouré par l'étang de Javoulet et l'étang de la Grenouille, est aujourd'hui un sanctuaire pour les oiseaux migrateurs et la faune locale. Cette transformation aurait un impact destructeur sur la biodiversité locale. Nos champs et prairies, essentiels pour maintenir la biodiversité de notre campagne seraient irrémédiablement perturbés. Un tel projet est une hérésie à une époque où notre conscience écologique doit prévaloir sur les intérêts économiques à court terme.

Je tiens également à souligner l'importance du patrimoine historique de notre commune, notamment le Donjon de Jouy, qui est un symbole de notre identité et de notre histoire. La construction d'un parc photovoltaïque à proximité de ce monument nuira à son intégrité visuelle et à son attrait touristique, ce qui aurait des répercussions négatives sur l'ensemble de notre patrimoine culturel. Ce projet représente une infraction au code rural de l'urbanisme puisqu'il porte atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages (article L151\_11).

D'autre part, la gestion pastorale ovine, proposée comme mesure de réduction, ne compense pas entièrement les pertes de surfaces mécanisables et de pâturage pour d'autres animaux. La perte de volumes de production, en particulier pour les cultures en plein champ et l'herbe pâturée pour les bovins, pourrait réduire la capacité de nos agriculteurs à maintenir une production diversifiée et durable.

Enfin, l'impact sur la valeur immobilière est une préoccupation pour nous, résidents. La dévaluation potentielle des propriétés avoisinantes le parc photovoltaïque affecterait directement notre patrimoine sans offrir de compensation financière. De plus, le risque de désertification démographique et le vieillissement de la population de Sancoins sont des enjeux qui ne peuvent être ignorés. La présence du parc pourrait dissuader de nouveaux arrivants de s'installer dans la région, ce qui irait à l'encontre des efforts déployés pour dynamiser notre communauté.

Je vous demande de prendre en compte ces arguments avec la plus grande attention et de reconsidérer le projet en faveur d'alternatives moins impactantes pour notre environnement et notre qualité de vie.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mme Martine CATUSSE